

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00160

Numéro SIREN : 909 243 784

Nom ou dénomination : 2 HEURES 2 ROUES

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2022 sous le numéro de dépôt 2526

SASU 2 HEURES 2 ROUES
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège Social Le Clos vénitien 6 impasse du moulin de France
13500 MARTIGUES

R.C.S Aix En Provence 909 243 784

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le **10 fevrier** à 10 heures
au siège social

Les actionnaires de la société 2 HEURES 2 ROUES, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 3000 €, divisé en 100 actions de 30 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par MR MILLOT Thierry en sa qualité de Président.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions soit plus que le quart des actions composant le capital et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Rémunération 2022 du Président
- * Pouvoir à donner.

Le Président déclare la discussion ouverte. La discussion close et personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique décide que le président MONSIEUR MILLOT Thierry né le 22 juin 1964 n'aura aucune rémunération durant l'année 2022 complète.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente délibération, à effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi, en raison de l'adoption des résolutions qui précèdent.

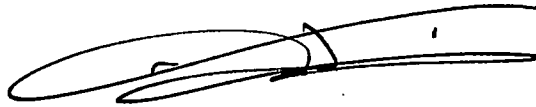
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui est au-dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Lu et Approuvé, Le 10/02/2022
T. MILLOT



2 Heures 2 Roues-2HR
Parking du 60 anniversaire
13960 Sausset-Les-Pins